

# ÉLECTION

## DU NOUVEAU CONSEIL DES ENFANTS

### JEUDIS 19 ET 26 JANVIER 2023

POUR LES ENFANTS DE CMI, CM2 ET 6<sup>E</sup> DE CACHAN

# Ma voix pour ma ville



VILLE DE  
CACHAN

# ÉLECTION

## du nouveau conseil des enfants

**JEUDIS 19 ET 26 JANVIER 2023**

### QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DES ENFANTS ?

Crée en 1994, le conseil des enfants (CE) est une assemblée d'élèves scolarisés à Cachan. Durant leurs deux années de mandat, avec l'aide de l'animateur du conseil, les enfants élus deviennent les porte-paroles de leur école, en ayant pour mission d'élaborer et de développer des projets de campagne.

Le conseil est également présent lors des différents événements et commémorations de la Ville comme la fête de la nature, la cérémonie du 11-Novembre et la fête des CM2.

### COMMENT FAIRE PARTIE DU CONSEIL DES ENFANTS ?

**Pour faire partie du conseil, tu dois te faire élire dans ton école par tes camarades.**

Les prochaines élections auront lieu les jeudis 19 et 26 janvier 2023.

### Les conditions pour candidater

- Être scolarisé dans une école de la ville en classe de CM1, CM2 ou sixième ;
- Habiter Cachan ;
- Te rendre disponible un à deux mercredi après-midi par mois, durant l'ensemble de ton mandat ;
- Être motivé et proposer des projets pour ta ville ;
- Faire remplir l'autorisation parentale.

### Déposer sa candidature

Pour déposer ta candidature, tu dois compléter une profession de foi. Elle rend compte de ta motivation. Attention, c'est cette profession de foi que liront tes futurs électeurs !

## Quatre possibilités pour déposer ta profession de foi

- La remplir directement en ligne sur ville-cachan.fr, rubrique Vie citoyenne > conseil des enfants.
- La déposer auprès de ton professeur
- La transmettre au service Enfance - jeunesse à [theo.crestia@ville-cachan.fr](mailto:theo.crestia@ville-cachan.fr)
- La transmettre au service Enfance - jeunesse par courrier à l'adresse suivante :  
2 rue Gallieni 94230 Cachan.

**Dépôt des candidatures avant le mercredi 4 janvier 2023**

## Obtenir une aide

Tes parents, un animateur référent de ton établissement, l'animateur du Conseil des enfants. L'animateur du conseil des enfants passera dans ton école à partir du 5 décembre 2022 pour te présenter le conseil et répondre à tes questions !

## LE FONCTIONNEMENT

- 1. Réunions du Conseil des enfants (en grand groupe) :** un mercredi par trimestre. Tous les élus des différentes commissions se réunissent pour échanger sur les projets à venir.
- 2. Réunions de commission et de travail :** un mercredi par mois. Les élus se réunissent par commission pour réfléchir et décider de leurs projets. Les enfants fixent ensuite le rythme des réunions de travail en fonction des projets.
- 3. Séances plénières :** deux samedis par mandat. Les élus du conseil rencontrent la Maire et l'équipe municipale à deux reprises au cours de leur mandat, pour faire le point sur les différents projets, achevés ou à venir.



## LES DATES À RETENIR

mercredi 4 janvier 2023

**DÉPÔT DES CANDIDATURES**

jeudi 19 janvier (1<sup>er</sup> tour)  
jeudi 26 janvier (2<sup>e</sup> tour)

**VOTES**



jeudi 26 janvier 2023 à 19h,  
en mairie, salle du Patio

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS**



samedi 4 février 2023

**SÉANCE PLÉNIÈRE D'INSTALLATION,  
PRÉSIDIÉE PAR M<sup>ME</sup> LA MAIRE**



les 4 et 5 février 2023

**PARTICIPATION  
À UN WEEK-END D'INTÉGRATION**

